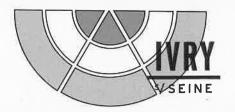
TR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE JEAN JAURES (R.D.155)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue Jean Jaurès par la société SADE – 7 rue Denis Papin – 94200 Ivry-sur-Seine, agissant pour le compte VÉOLIA EAU – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy-le-Roi (chargement de vanne),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue Jean Jaurès à compter du 21 octobre 2022 à 8 heures jusqu'au 11 novembre 2022 à 17 heures :

- Neutralisation de la voie de circulation <u>au droit des n°58 à 66</u> : la circulation alternée sera gérée par des feux tricolores provisoires,
- Neutralisation partielle du trottoir côté pair <u>au droit des n° 58 à 66</u> entre l'allée Rosalind Franklin et la rue Emile Blin : maintien d'un cheminement sécurisé des piétons sur 1m 40,
- Neutralisation du passage piéton <u>au droit du n°60</u> : les piétons seront déviés par les traversées existantes au niveau du carrefour forme avec la rue Emile Blin,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SADE 7 rue Denis Papin 94200 Ivry-sur-Seine

FAIT EN MAIRIE, LE

0 5 GCT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux Adjoint au Maire

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement

> > Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE

0 8 DCT 2022